

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 04 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de convocation :	21 mars 2024
Date d'affichage :	21 mars 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

2024 -43: Aménagement d'un terrain multisport

L'an deux mille vingt-quatre le 04 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, COLLET GILLES, DELEVILLE KARYNE, PASQUIER LAETTITA, LAPRADE DANIEL, LEGRAND OLIVIER (ARRIVEE A 19H19), VARIN ROMAIN (ARRIVE A 19H56)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

GRAS ANITA A GILLES COLLET
FERRANDIS MYLENE A PASQUIER LAETTITA

Etaient absents MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MONSIEUR TREBUCHET ARNAUD

Madame LESCURE Magali a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'une aire multisport instruit par Laetitia Pasquier, membre de la commission animation.

Monsieur le Maire indique que le terrain multisport vient en remplacement du city-stade partiellement endommagé.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet ne sera réalisé que sous réserve de l'obtention d'une subvention à hauteur de 70% du montant HT minimum.

Monsieur le Maire rappelle que le projet serait installé près des jeux pour enfants.

Monsieur le Maire indique que Laetitia Pasquier avait transmis le dossier auprès de la CCBN pour accompagnement du dossier.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions possibles pour ce projet
- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire, ses adjoints et ses conseillers à mener à bien le projet de terrain multisport
- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Breau le 05 avril 2024


Le Maire
Alain THIBAUD

M. le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante , et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217700525-20240405-2024_43-DE